

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 novembre 2023**

**Rapporteur :  
Monsieur Thomas FEREC**

**N° 2**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/11/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/11/2023 (accusé de réception du 17/11/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat avec GRDF**

**Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition énergétique, Quimper Bretagne Occidentale avait délibéré le 16 juin 2022 pour la signature d'une convention de coopération avec GRDF pour nous accompagner dans la mise en œuvre des solutions technologiques innovantes et performantes répondant aux enjeux du PCAET. Les deux parties ont décidé d'aller plus loin dans l'engagement au travers d'une convention de partenariat avec un accompagnement financier de la part de GRDF à hauteur de 20 000€ HT.**

\*\*\*

Dans son projet communautaire, Quimper Bretagne Occidentale a défini deux objectifs forts qui s'inscrivent dans une démarche de décarbonation 2040 :

- Objectif opérationnel n°1 : réduire les consommations énergétiques ;
- Objectif opérationnel n°2 : développer les EnR pour renforcer l'autonomie de production du territoire.

GRDF a, elle, pour mission, de concevoir, construire, exploiter et entretenir le réseau de distribution de gaz, propriété des collectivités. Dans le cadre de ses missions de service public, GRDF apporte aux collectivités territoriales le meilleur accompagnement quant à l'utilisation de cette infrastructure pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone et à la transition énergétique grâce au gaz vert.

C'est dans cet esprit qu'une convention de coopération avait été signée en juin 2022 entre les 2 parties, car GRDF peut contribuer à accompagner pour la mise en œuvre de solutions technologiques innovantes et performantes répondant aux enjeux du PCAET.

Dans ce cadre, Quimper Bretagne Occidentale souhaite étudier le potentiel de production de gaz renouvelable sur son territoire à partir des différents types de déchets, des

technologies disponibles et des conditions technico économiques pour permettre l'implantation d'installations sur le territoire.

GRDF et Quimper Bretagne Occidentale ont donc décidé d'aller plus loin dans leur coopération au travers de la convention de partenariat jointe en annexe au travers de laquelle GRDF apportera un soutien financier à hauteur de 20 000€ HT pour la réalisation de différentes études pour la production de gaz vert. La convention définit les engagements des 2 parties.

Le périmètre des études est le suivant :

- étude de la méthanation sur la station d'épuration du Corniguel ;
- étude du procédé de gazéification Hydrothermale sur ce même équipement ;
- analyse du gisement méthanisable au niveau des unités agricoles avec l'injection du biogaz produit dans le réseau gaz de la communauté d'agglomération ;
- étude du gisement valorisable en pyrogazéification.

\*\*\*

Au vu des objectifs de Quimper Bretagne Occidentale et des enjeux en matière de transition énergétique, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le vice-président à signer :

- 1 - la convention de partenariat avec GRDF ;
- 2 - les futurs marchés d'études et à solliciter les financements éventuels pour leur réalisation.